

47 %
personnes
couvertes

53 810
allocataires

Dans les Ardennes, 128 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 47 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 38 % à 52 % selon les communautés de communes.

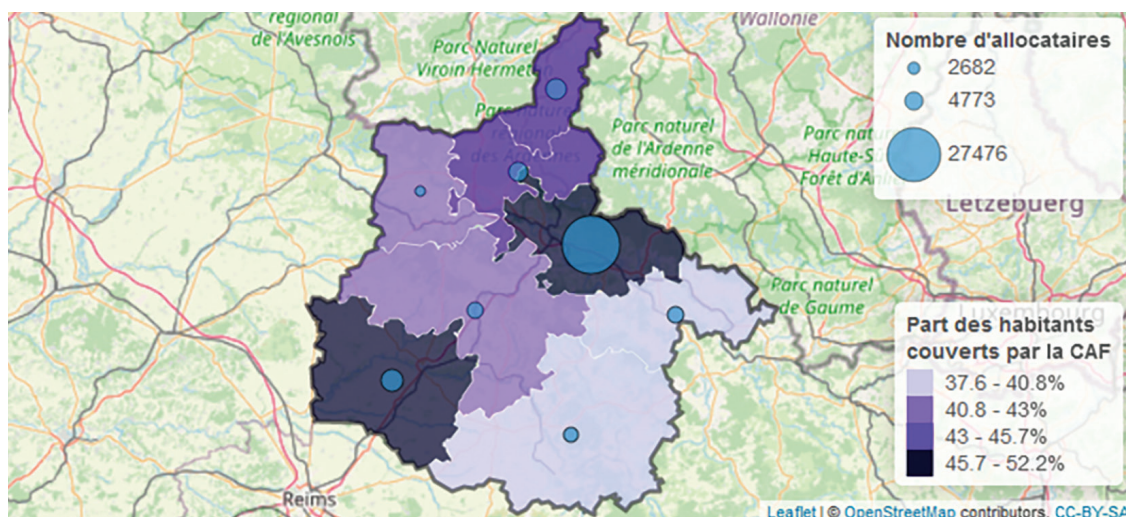
Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants (49 % idem au niveau national) dont 30 % sont des familles mono-parentales (idem au niveau national).

600 étudiants bénéficient d'une aide, soit 1 % de l'ensemble des allocataires (6 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 19 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

20 900 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 €. **Dans ces foyers précaires vivent 19 900 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf
Données par EPCI



Sources : Caf 31/12/2021 et Insee RP 01/01/2018
© IGN © Geofla 2.0.2018

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



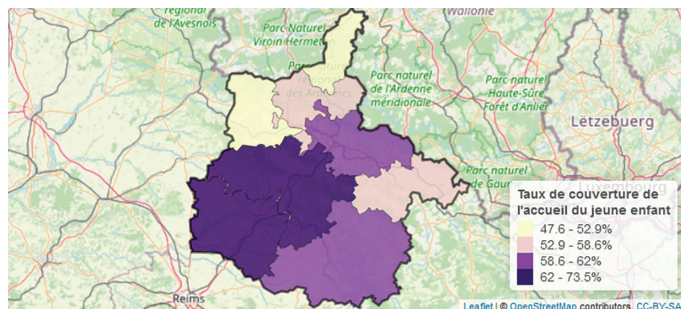
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires par
type de prestation

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



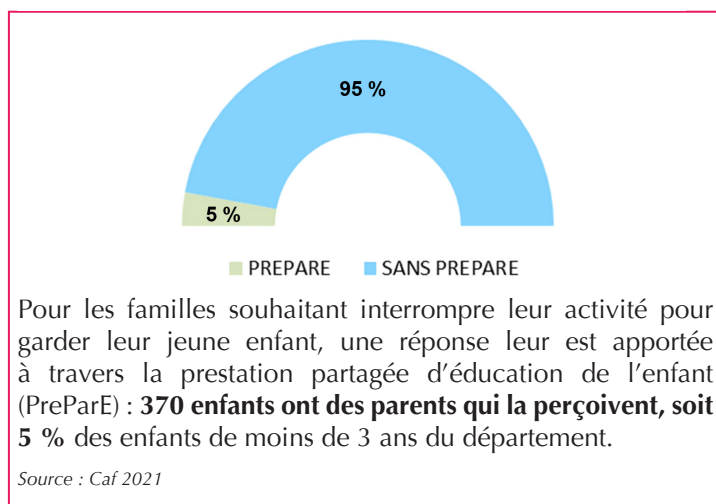
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, AcoSS, Drees, Msa 2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

La Caf des Ardennes soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2020, **4 400 places sont disponibles pour les familles**. Les Ardennes, avec **61 places offertes pour 100 enfants**, se classent parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France.

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 2 800 places, soit **64 % de l'ensemble des places offertes** (54 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE

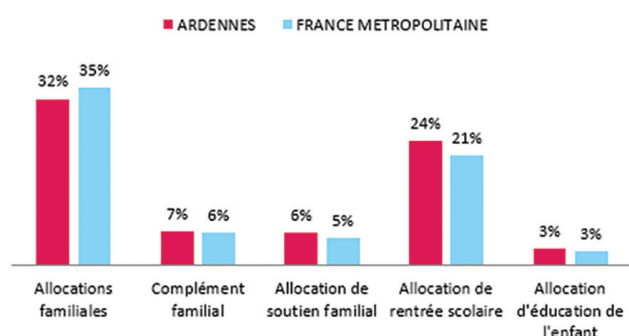


Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2021

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

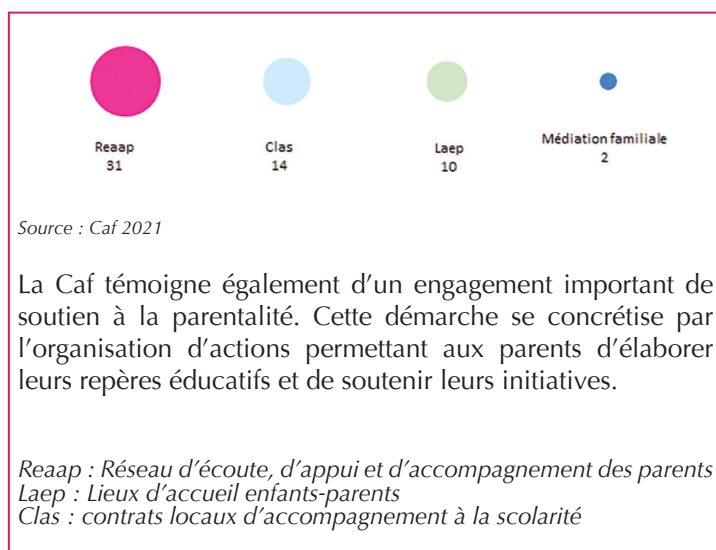
> **32 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 7 % obtiennent un complément familial,

> 24 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,

> 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2021



➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

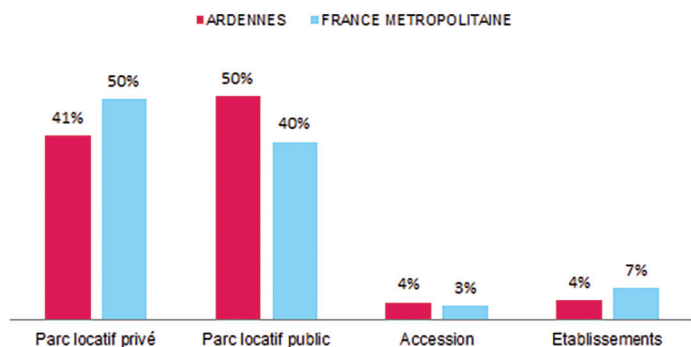
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2021

Au mois de décembre 2021, **24 700 foyers ardennais** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **31 800 personnes, soit 19 % de la population totale du département**. Les Ardennes se caractérisent par une plus forte proportion d'aide au logement dans le parc locatif public (50 % dans les Ardennes, 40 % au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2021

Après perception des aides au logement, près de **2 400 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Dans les Ardennes, 14 % des allocataires qui résident dans le parc privé dépensent plus de 40 % de leurs revenus pour se loger contre 6 % dans le parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



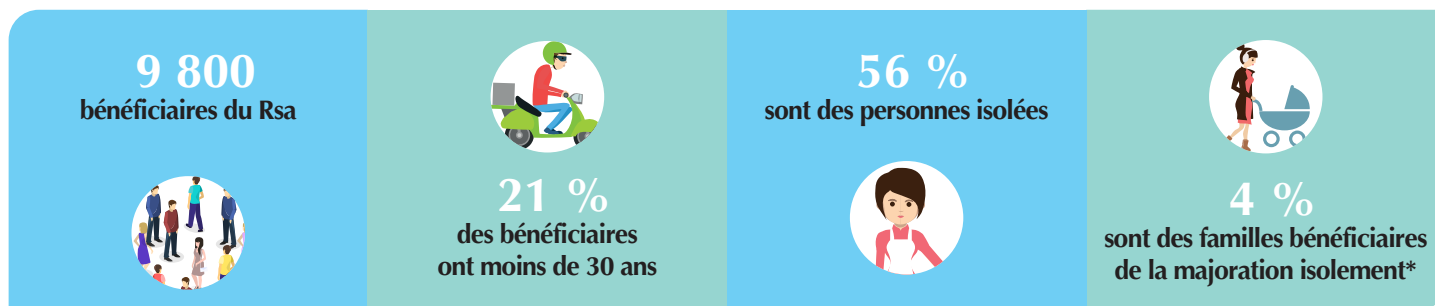
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement :

- > Du revenu de solidarité active (Rsa) à **9 800 allocataires**.
- > De la prime d'activité à **19 400 allocataires**. Celle-ci soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le

maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 2 060 foyers en 2021.

- > De l'allocation aux adultes handicapés (Aah) à **5 600 bénéficiaires**, 61 % d'entre eux perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

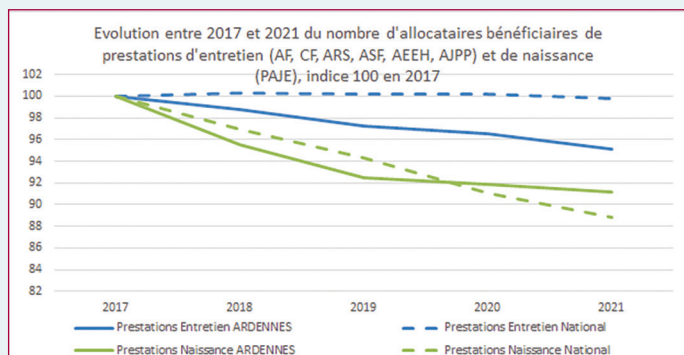


L'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation

La Caf gère le bénéfice de 13 prestations légales sur le champ de la famille et de la solidarité. Le nombre de bénéficiaires des principales d'entre-elles a évolué au cours des cinq dernières années. Ce zoom donne quelques facteurs d'explication de ces évolutions.

Toutes les données sont extraites des Bases Communales Allocataires de la Caf aux 31 décembre des années 2017 à 2021. Elles portent sur les allocataires ayant un droit versable au titre de ces mois de décembre.

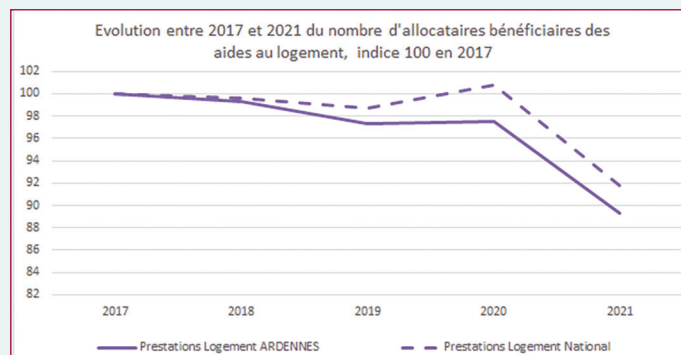
NAISSANCE/PARENTALITÉ



La baisse tendancielle des « prestations d'accueil du jeune enfant » (Paje) s'explique à la fois par une baisse de la natalité sur la période 2017-2020 et par une baisse du recours au congé parental depuis la mise en place de la PreParE en 2015, qui visait à équilibrer son recours entre les deux parents¹.

Dans les Ardennes, cette baisse s'explique principalement par une diminution de la natalité. L'évolution des prestations d'entretien illustre quant à elle une évolution défavorable de la natalité dans le département sur les années passées.

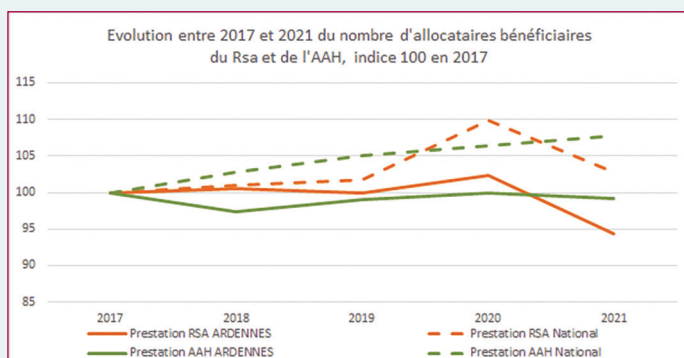
LOGEMENT



En 2021, une réforme de l'allocation logement est intervenue. Elle permet la prise en compte de ressources plus récentes pour déterminer le droit et actualise chaque trimestre la situation des foyers allocataires.

Comme au niveau national, la Caf des Ardennes enregistre une baisse du nombre de bénéficiaires d'AL suite à la réforme. Cela est lié avec une évolution positive des ressources des bénéficiaires. A noter que la baisse du nombre de bénéficiaires est plus accentuée dans les Ardennes qu'au national.

PRIME D'ACTIVITÉ

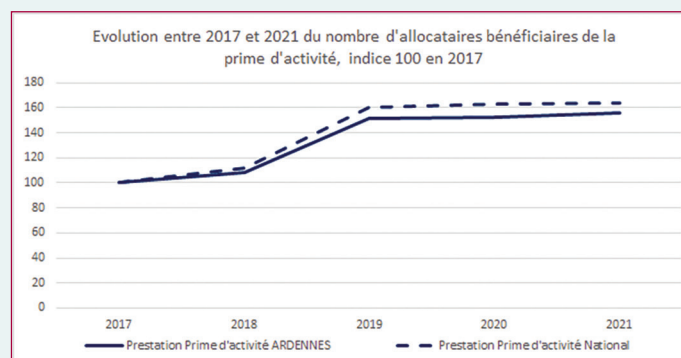


Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a fortement augmenté en 2019 du fait d'une hausse des montants versés et du plafond de revenu permettant d'en bénéficier².

Cette évolution fait suite au mouvement des « gilets jaunes ». La forte médiatisation de cette réforme a favorisé une hausse du taux de recours à la prime d'activité dès la fin d'année 2018.

La courbe locale suit celle du national. La Caf des Ardennes mène différentes actions d'accès aux droits autour de la prime d'activité.

SOLIDARITÉ



Les évolutions du nombre de bénéficiaires du RSA sont marquées par la crise sanitaire de 2020. Le nombre de sorties du dispositif en cours d'année a été exceptionnellement faible, en lien avec une situation économique dégradée et avec la mise en place de mesures exceptionnelles de maintien.

Il convient de noter que depuis la fin d'année 2020, le département des Ardennes a intégré les expérimentations SPIE (service public de l'insertion et de l'emploi). Cela a permis de renforcer la dynamique insertion avec une baisse du nombre de bénéficiaires significative.

Le nombre de bénéficiaires de l'Aah augmente tendanciellement au niveau national. Le département connaît une relative stabilisation sur cette prestation.

¹ Observatoire national de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2020 », édition 2021, p 66-68.

² Cnaf, « Prime d'activité conjoncture » n°15 à 24, janvier 2020 à juillet 2022.

³ Cnaf, « RSA Conjoncture » n°31 à 37, octobre 2020 à juillet 2022.